

# ACCA de MIOS

Saison 2024-2025

Siège social Mairie Mios  
Site : [accamios.fr](http://accamios.fr) - Email : [accamios@gmail.com](mailto:accamios@gmail.com)

Agréée depuis le 24 avril 1984

**Vos élus**  
Président  
**F Gatinois**  
06 83 46 43 12  
Vice-président  
**Justin Vinuesa**  
06 86 16 96 08  
Secrétaire  
**Anthony Dardard**  
06 81 99 04 67  
Trésorier  
**Jérôme Labadie**  
06 84 54 90 89  
Com/internet/réseaux  
**Amandine Plantey/Baptiste**  
Chiens courants  
**Nicolas Plantey**  
Faisans Perdreaux  
**Bernard Forgeron/Justin**  
Pylones/palombes  
**Cédric Blancan/Jérôme**  
Chasse à l'arc  
**Baptiste Bazinette**  
Bécasses  
**Alain Mano/Alain Mora**  
Règlementation  
**Julien Daguin**  
Grand gibier  
**Anthony Dardard**

## Les principales dates

**OUVERTURE GÉNÉRALE**  
**8 SEPTEMBRE 2024**  
**FERMETURE GÉNÉRALE**  
**28 FÉVRIER 2025 AU SOIR**  
(se reporter à l'arrêté préfectoral)

Gibier	Ouverture	Fermeture
Faisans/perdreaux/renard/ragondin/blaireau/lapin...etc	8 septembre 2024	28 février 2025
Lièvre	8 septembre 2024	5 janvier 2025
Renard	8 septembre 2024	28 février 2025
Cerf	8 septembre 2024	28 février 2025
Sanglier	15 août 2024	31 mars 2025
Chevreuil	1 juillet 2024 1 juin 2025	28 février 2025 30 juin 2025
Bécasse des bois	8 septembre 2024	20 février 2025
Grive/Ramier	8 septembre 2024	Cf arrêté ministériel

« Art. 7 du règlement de chasse (extrait) :

La chasse (sauf à l'arc) est autorisée uniquement les samedis, dimanches et lundis, de l'ouverture générale au 30 septembre inclus, entre l'aube et le crépuscule. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, elle est ouverte chaque jour. Exceptionnellement, **la chasse est fermée à 14h00 les vendredis de lâchers.** »

Il appartient à chaque chasseur d'avoir lu et de connaître le règlement de chasse et intérieur de l'ACCA, et de lire le schéma départemental cynégétique 2021/2027 (site fédération).

**TARIF 2024-2025**

MEMBRES DE DROIT  
**50€**

(55€ SANS LA SUBVENTION FDC: « LE TIMBRE »)

CHASSEURS EXTÉRIEURS À LA COMMUNE  
**110€ (115€)**

## Carte d'invité à la journée

(hors journées chevreuil)

Tout invité doit être détenteur du permis Gironde ou national validé, avec le timbre grand gibier pour ces chasses.

**L'invitant est responsable de son invité.**

1 carte journalière gratuite par an par sociétaire.

5 cartes maximum payantes (10 euros) par sociétaire et par an.

Gratuite en palombière.

# Chasses & Territoires

Priorité au plan de chasse cervidés

## SANGLIER

### 4 ÉQUIPES

- Stage de sécurité (voir avec la fédé) et « timbre » grand gibier obligatoires. Tir à balle.
- Chaque animal tué sera muni d'un bracelet de marquage.
- Chasse en zone de quiétude après suspension de l'arrêté municipal.
- Du 15 août au 31 août 2024 : chasse ouverte les samedis, dimanches et lundis.
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre, chasse ouverte tous les jours sauf les 3 jours de chevreuil.
- Le calendrier des jours de chasse pourra être adapté compte tenu du caractère invasif du sanglier.

## CERF

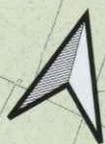
**Responsables : Lionel Branle (0615708214) et P.Fitère**

12 bracelets, carte d'invité à 10 €  
Stage de sécurité (voir fédé) et « timbre » grand gibier obligatoires. Chasse le dimanche. Tir à balle.  
RV salle des asso (médiathèque) à 8h30.  
Début des battues (communales) :  
13 octobre 2024.

## UTILE

17 Gendarmerie  
18 Pompiers  
15 SAMU

FDCG : 05 57 88 57 00  
OFB : 05 57 74 10 24



- Limite communale
- Zone de quiétude
- Chasse privée
- Réserve
- Culture à gibier
- Opposition (Saint-Brice)
- Zone de lâcher
- Palombières
- Pylones

## CHEVREUIL

### 11 ÉQUIPES

3 jours de chasse : dimanches 3, 10 et 17 novembre 2024. En fonction des meutes.

Tir à plomb.

Carte d'invité : forfait obligatoire de 15 euros

S'adresser aux chefs d'équipe

## CHASSE À L'ARC

**Responsable : Xavier Abiven**

- Les chasseurs doivent disposer de la carte de l'ACCA et d'un bracelet pour le gibier chassé.
- Se pratique tous les jours du lever du soleil au coucher du soleil, prioritairement en des endroits où ne vont pas les battues au chiens courant
- Prix du chevreuil : 30 €, du sanglier : 20 €
- Coordination obligatoire par « WhatsApp »

## LIÈVRE

**Responsable : Nicolas Plantey (06 03 06 14 73)**

Jours de chasse : samedis, dimanches et jours fériés.  
1 lièvre max par week-end.  
Pas de talky-walky.  
5 fusils maximum.

## MIGRATEURS

### Bécasse :

PMA : 30 par saison/5 par semaine  
Chaque oiseau sera bagué.

### Autres migrateurs :

Voir les arrêtés préfectoraux

# Dates des lâchers de repeuplement

1000 faisans (F) - 400 perdreaux (P)

	7 sept	13 sept	27 sept	4 oct	18 oct	29 nov	13 dec
<b>Mios Nord</b>							
Piqueyre/Caussat	24 F	24 F	20 P	24 F	20 P	24 F	24 F
Charlot	12 F	12 F	10 P	12 F	10 P	12 F	12 F
Coulagatte	16 F	16 F	20 P	16 F	20 P	16 F	16 F
Petit / Berlin nord	16 F	16 F	20 P	16 F	20 P	16 F	16 F
Pas des Planques	12 F	12 F	10 P	12 F	10 P	12 F	12 F
<b>Mios Sud</b>							
Sablat / Coupe d'Emile / Anglet / Matalin	20 F	20 F	20 P	20 F	20 P	20 F	20 F
Boudé / Antone / Champs de petit Caudos	20 F	20 F	20 P	20 F	20 P	20 F	20 F
Allée de Castandet	16 F	16 F	10 P	16 F	10 P	16 F	16 F
Champs de Castandet	8 F	8 F	10 P	8 F	10 P	8 F	8 F
Gassian	8 F	8 F	10 P	8 F	10 P	8 F	8 F
Allée de Guillos	8 F	8 F	10 P	8 F	10 P	8 F	8 F
<b>LACANAU DE MIOS</b>	<b>40 F</b>	<b>40 F</b>	<b>40 P</b>	<b>40 F</b>	<b>40 P</b>	<b>40 F</b>	<b>40 F</b>

## Règles de comportement

- Respectons la Nature et nos territoires : ramassage des douilles, signalement des déchetteries sauvages, respect des réserves.
- Respectons les biens d'autrui : panneaux, clôtures, semis, pièges, pylônes,...
- Restons courtois.
- Soyons prudents avec les armes.
- Limitons les déplacements en véhicule à moteur.
- Attention aux promeneurs !

## Rappel des règles de sécurité en battue

- Pose des panneaux à proximité des principales voies publiques de circulation.
- Inscription sur le carnet de battue et participation au briefing « sécurité ». Signature.
- Rappel des munitions autorisées. Rappel du gibier chassable.
- Port de vêtement fluo. Casquette fluo éventuellement. Corne et fouet très recommandés.
- Au poste, observer son environnement (maison, route, piste, zones de mauvaise visibilité, chemin en virage, promeneurs...) et se situer par rapport à ses voisins.
- Les tireurs sont tous du même côté. Ventre au bois.
- Au signal de début de chasse, charger l'arme dans une direction sûre. Décharger idem.
- Respecter les angles de tir (3 pas, 5 pas !). Toute balle est susceptible de ricocher.
- Pas de tir vers des maisons, des voies de circulation.
- Le gibier doit être formellement identifié.
- Rechercher un tir fichant.
- Tir dans la traque interdit, sauf pour les archers en fonction des directives du chef de battue.
- Interdiction de bouger avant l'autorisation.
- La poursuite du gibier en véhicule est une infraction. Toutefois un déplacement suite à l'annonce d'une sortie de l'enceinte de l'animal chassé et des chiens, d'un poste de tir à un autre est autorisé, arme déchargée, désapprovisionnée et sous étui (ou démontée).
- Signaler tout animal blessé au chef de battue.
- Talkie-walkie autorisé, sauf au renard et au lièvre.
- Chaque chasseur reste responsable de son tir !